

DECISION

OBJET : LE CREUSOT - Signature d'une convention d'honoraires

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 3 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que la Communauté Urbaine doit rédiger des notes juridiques dans le cadre de dossiers des Ressources Humaines,

Considérant que la Communauté Urbaine a sollicité le Cabinet BLT Droit Public, 42 rue de la Badouillère – 42000 SAINT-ETIENNE, pour l'aider dans ses consultations et rédaction de notes juridiques,

DECIDE ce qui suit :

- De confier au Cabinet BLT Droit Public – 42 rue de la Badouillère - 42000 SAINT-ETIENNE, le soin d'assister juridiquement la CUCM pour la consultation et la rédaction de notes juridiques ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention d'honoraires à intervenir avec le Cabinet BLT Droit Public ;
- De régler les honoraires, afférents à ce dossier, sur le budget principal 2025 ;

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas, Dijon 21 000) soit par courrier, soit par l'application informatique "Télérecours" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 18 avril 2025

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 avril 2025
et publié, affiché ou notifié le 29 avril 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
David MARTI

LE PRESIDENT,
David MARTI

